

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 85401441.2

51 Int. Cl.⁴: B 42 F 11/02

22 Date de dépôt: 15.07.85

30 Priorité: 20.07.84 FR 8411832

43 Date de publication de la demande:
 29.01.86 Bulletin 86/5

84 Etats contractants désignés:
 AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

71 Demandeur: Balland, François
 61-63, rue des Prairies
 F-75020 Paris(FR)

72 Inventeur: Balland, François
 61-63, rue des Prairies
 F-75020 Paris(FR)

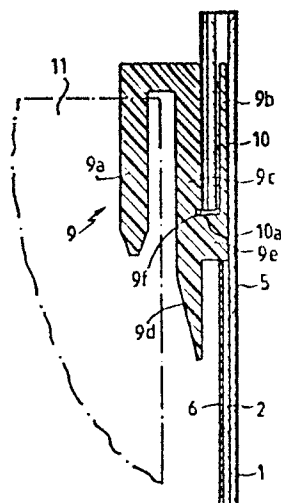
74 Mandataire: Bolvin, Claude
 9, rue Edouard-Chartron
 F-78000 Versailles(FR)

54 Reliure mobile.

57 Reliure mobile comportant des éléments de maintien ou agrafes en S et constituée de deux feuilles (1 et 2) de carton, ou matière semi-rigide analogue, qui s'étendent sur toute la longueur de la reliure, et qui sont collées l'une à l'autre, sauf au moins dans les portions d'extrémité du dos, la feuille intérieure étant munie d'une ouverture (8) dans laquelle peut être engagée l'une des branches d'extrémité de l'élément en S, l'autre extrémité étant ensuite engagée au milieu d'une revue à relier.

Les éléments de maintien (9 ou 12) sont munis d'une encoche (9f ou 12d) sur la face interne de leur partie se trouvant en regard de l'ouverture (8) lorsqu'ils sont en place dans la reliure; elle comporte une coupelle (10) qui peut s'engager dans l'ouverture (8) entre les deux feuilles (1 et 2) du dos et qui est munie d'un rebord (10a) tourné vers l'extérieur et propre à s'encastrer dans les encoches (9f ou 12d) des éléments.

FIG. 2



- 1 -

Dans les reliures, dites reliures mobiles, qui sont destinées à maintenir assemblées une série de revues, celles-ci peuvent être maintenues en place par des éléments en S dont on engage une branche dans le pli central d'une revue, l'autre branche étant fixée au dos de la revue.

Certaines reliures mobiles comportant des éléments de maintien en S sont constituées de deux feuilles de carton, ou matière semi-rigide analogue, qui s'étendent sur toute la longueur de la reliure et qui sont collées l'une à l'autre, sauf au moins dans les portions d'extrémité du dos, la feuille intérieure étant munie d'une ouverture dans laquelle peut être engagée l'une des branches d'extrémité de l'élément en S, l'autre extrémité étant ensuite engagée au milieu d'une revue à relier.

L'expérience montre que, lorsque la reliure comprend un nombre relativement important de revues, la feuille intérieure du dos s'écarte de la feuille extérieure et les éléments de maintien risquent de se dégager de la reliure.

La présente invention a pour objet une reliure mobile

du type ci-dessus perfectionnée de manière à remédier à cet inconvénient.

La reliure selon l'invention est caractérisée en ce que les éléments de maintien sont munis d'une encoche sur la face interne de leur partie se trouvant en regard de l'ouverture lorsqu'ils sont en place dans la reliure, et en ce qu'elle comporte une coupelle qui peut s'engager dans l'ouverture entre les deux feuilles du dos et qui est munie d'un rebord propre à s'encaster dans les encoches des éléments. Les éléments de maintien sont ainsi immobilisés et ne peuvent glisser intempestivement.

Par ailleurs, lorsque le dos est cintré, la coupelle est incurvée au profil du dos et empêche le dos de s'aplatir sous l'effet du poids des revues.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation de la reliure selon la présente invention, avec référence au dessin annexé dans lequel :

La Figure 1 est une vue en perspective montrant l'une des extrémités de la reliure ouverte;

La Figure 2 est une vue en coupe, à plus grande échelle, d'un détail de cette reliure;

La Figure 3 est une vue en perspective d'un élément de maintien;

La Figure 4 est une vue en perspective de la coupelle;

La Figure 5 est une vue en perspective d'un autre élément de maintien.

Telle qu'elle est représentée au dessin, la reliure mobile selon l'invention est constituée de deux feuilles 1 et 2, en carton ou matière semi-rigide analogue, qui sont superposées et dans lesquelles sont formées des lignes de pliage 3 et 4. La feuille de carton

externe 1 est revêtue d'une feuille de décoration 5
alors que la feuille interne 2 est revêtue d'une page
de garde 6. Les deux feuilles 1 et 2 sont collées l'une
à l'autre à l'extérieur des lignes 3 et 4, mais non
5 dans leur partie 7 comprise entre ces lignes, qui a
été cintrée à chaud et destinée à constituer le dos de
la reliure. La page de garde 6 s'étend sur toute la
largeur de la reliure et la feuille décorative 5 com-
porte des replis qui recouvrent les tranches des feuil-
10 les 1 et 2.

Une ouverture 8 sensiblement rectangulaire est ménagée
dans la feuille de carton 2 et dans la page de garde 6
qui la recouvre, au voisinage de chacune des extrémités
de la partie 7.

15 La reliure est associée à des éléments de maintien ou
agrafes qui peuvent être engagés dans les ouvertures 8.

Dans le mode de réalisation des Figures 2 et 3, chaque
agrafe 9 est en matière plastique moulée. Elle est
approximativement en forme de S. L'une 9a de ses branches
20 extérieures est relativement mince et disposée dans le
plan de l'agrafe. Son autre branche extérieure 9b est
également relativement mince; mais elle est disposée
dans un plan perpendiculaire à celui de l'agrafe, comme
on le voit à la Figure 3. Sa branche centrale 9c se
25 prolonge par un becquet 9d, au-delà de l'endroit 9e où
elle se raccorde à la branche 9b. Les extrémités de la
branche 9a et du becquet 9d sont effilées; la branche 9b
présente une section longitudinale biseautée. Une en-
coche 9f est prévue sur la face interne de la branche
30 centrale 9c, au-dessus de l'endroit 9e. Chaque ouverture 8
a une hauteur un peu supérieure à celle de la partie 9e
de l'agrafe.

Il est par ailleurs prévu deux coupelles 10 dont la
largeur est sensiblement celle du dos et a même cambrure
35 que celui-ci. Chacune est munie à sa base d'un rebord 10a

pouvant s'engager dans l'encoche 9f d'une agrafe 9. Ces coupelles 10 sont préalablement engagées respectivement dans l'ouverture 8 supérieure et dans l'ouverture 8 inférieure, entre les deux feuilles 1 et 2, jusqu'à ce que leur rebord 10a se trouve pratiquement au contact du bord de l'ouverture 8 la plus éloignée du milieu de la reliure.

Pour mettre en place une agrafe 9, il suffit d'engager sa branche 9b à travers l'une des ouvertures 8, par exemple l'ouverture 8 supérieure, entre les deux feuilles 1 et 2, jusqu'à ce que le rebord 10a de la coupelle s'engage dans son encoche 9f (voir Figure 2).

Pour fixer une revue 11 dans la reliure, on met en place une agrafe 9 dans chacune des ouvertures 8 et on engage les branches 9a des deux agrafes au milieu de la revue 11. Les branches 9a qui sont minces et disposées dans le plan de la revue n'augmentent que de très peu l'épaisseur de cette revue.

Les agrafes 9 étant accrochées aux coupelles 10 ne peuvent se dégager des ouvertures 8. Par ailleurs, ces coupelles conservent au dos 7 sa forme cintrée.

Dans le mode de réalisation de la Figure 5, l'agrafe 12 est constituée par un fil ou une tige métallique pliée en S, ses branches 12a et 12b étant destinées à être insérées respectivement au milieu d'une revue 11 et entre les deux feuilles 1 et 2 de la reliure. Sa branche centrale 12c comporte, à une faible distance de son raccordement avec la branche 12b, un double repli 12d formant une encoche tournée vers la branche 12b.

Cette agrafe s'utilise comme l'agrafe 9. Lors de la mise en place de la branche 12b entre les deux feuilles 1 et 2, elle est verrouillée en position par l'engagement du repli 10a de la coupelle 10 dans son double repli 12d.

Revendications

1. Reliure mobile comportant des éléments de maintien ou agrafes en S et constituée de deux feuilles (1 et 2) de carton, ou matière semi-rigide analogue, qui s'étendent sur toute la longueur de la reliure et qui sont
- 5 collées l'une à l'autre, sauf au moins dans les portions d'extrémité du dos, la feuille intérieure étant munie d'une ouverture (8) dans laquelle peut être engagée l'une des branches d'extrémité de l'élément en S, l'autre extrémité étant ensuite engagée au milieu d'une
- 10 revue à relier,
- caractérisée en ce que les éléments de maintien (9 ou 12) sont munis d'une encoche (9f ou 12d) sur la face interne de leur partie se trouvant en regard de l'ouverture (8) lorsqu'ils sont en place dans la reliure, et en ce
- 15 qu'elle comporte une coupelle (10) qui peut s'engager dans l'ouverture (8) entre les deux feuilles (1 et 2) du dos et qui est munie d'un rebord (10a) tourné vers l'extérieur et propre à s'encaster dans les encoches (9f ou 12d) des éléments.
- 20 2. Reliure mobile selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments de maintien (9) sont en matière plastique moulée.
3. Reliure mobile selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments de maintien (12)
- 25 sont constitués par une tige métallique pliée.

FIG. 1

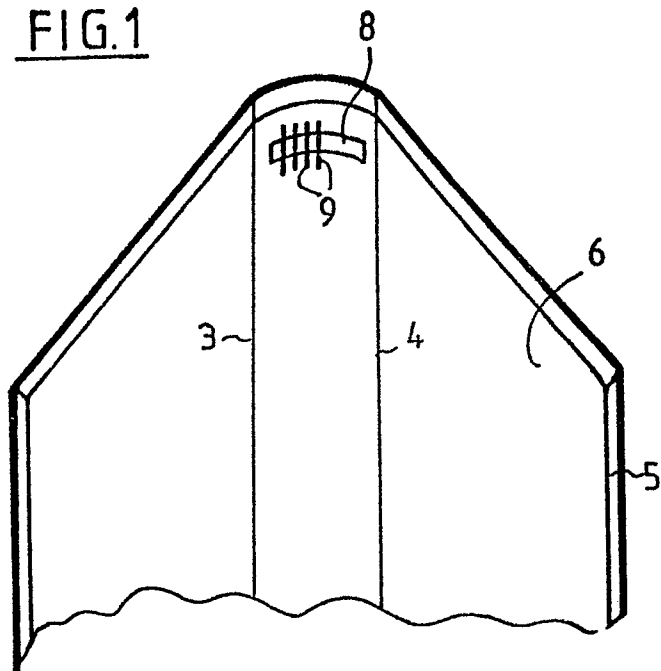


FIG. 2

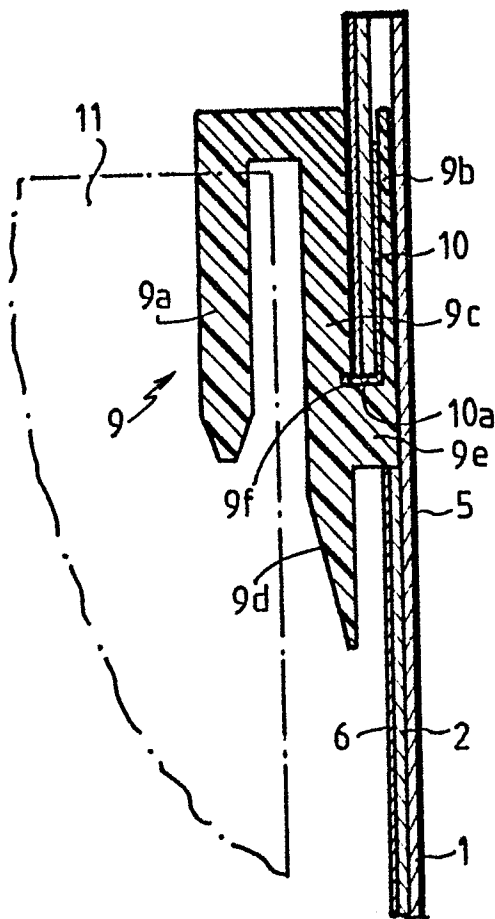


FIG. 3

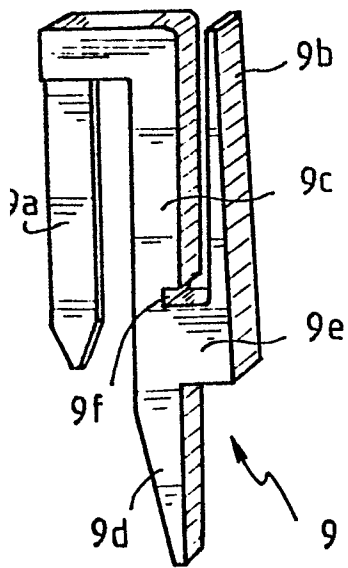


FIG. 4

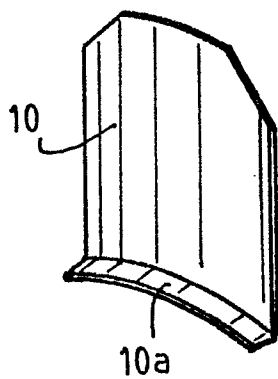
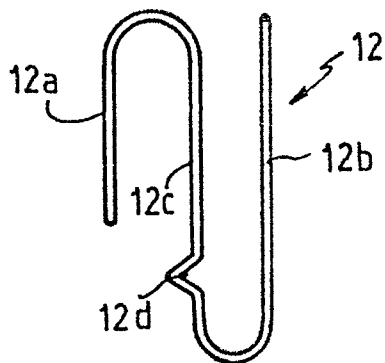


FIG. 5





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0169777

Numero de la demande

EP 85 40 1441

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
A	BE-A- 379 495 (COGERY) * En entier *	1,3	B 42 F 11/02
A	DE-A-3 037 821 (KLEMME & BLEIMUND) * En entier *	1,3	
A	GB-A- 518 389 (WILLIAM HULL) * En entier *	1,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			B 42 F
La présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-08-1985	Examineur MEULEMANS J.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	